148014 - Filmer les femmes dans les écoles coraniques pour diffuser les images sur les chaînes de télévision satellitaires

question

Comment juger le fait d'entrer dans une école coranique pour filmer les cours dispensés par une prédicatrice, quand on sait que le reporter se déplace parmi les femmes venues suivre le cours dans le but de les filmer dans le cadre d'un reportage à diffuser sur une chaîne de télévision satellitaire islamique?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La femme doit cacher tout son corps en présence d'hommes qui lui sont étrangers, compte tenu d'arguments déjà exposés dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 11774 et à la question n° 92801.

In ne faut pas permettre à quelqu'un de filmer des femmes qui laissent leurs visages découverts ni de diffuser de telles images sur une chaîne de télévision satellitaires ou non.

On a déjà parlé des inconvénients de la participation de la femme aux émissions diffusées dans les chaînes de télévision satellitaires, fût elle porteuse du niqab. Voir la réponse donnée à la question n° 134785.

Cheikh Abdourrahmane ibn Nasser al-Barak (puisse Allah le garder) a été interrogé en ces termes: comment juger l'apparition de la femme à la télévision porteuse de son voile religieux pour faire dela prédication et donner des fatwas?

Voici sa réponse: «en principe , la photo et la voix de la femme sont des sources de tentation. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Je n'ai pas laissé aux hommes une source de

tentation qui leur soit plus nuisible que les femmes. (cité par al-Bokhari et par Mouslim). L'implication de la femme dans les programmes audiovisuels et filmés peut entraîner l'excitation des passions. Voilà pourquoi, il n'est pas permis à la femme d'apparaître sur les écrans de télévision, fût elle voilée et désireuse de faire de la prédication et donner des fatwas.

En effet, un nombre incalculable d'hommes l'écoutent. Il est vrai qu'elle peut n'être sortie que sous prétexte d'instruire des femmes. Mais il n'est pas nécessaire qu'elle se livre à la prédication etdonne des fatwas à la télévision car ce sont les hommes qui doivent s'en occuper puisqu'ils peuvent le faire mieux. Les hommes n'ont cessé à travers l'histoire de l'islam de s'occuper de l'enseignement, de la prédication et de la diffusion des fatwas dans les mosquées et lieux pareils. Ce sont eux qui assurent la prêche et la direction des prières, tâches que la femme ne peut assurer qu'en milieu féminin.

Que l'on sache, en outre, que la participationde la femme aux émissions diffusées dans les médias audiovisuels entraîne des violations de la loi religieuse comme le fait de sortir sans nécessité, la mixité, le fait de se laisser filmer même avec le voile. Tout cela constitue des inconvénients que la Charia est venue empêcher en bloquant tous les chemins pouvant y aboutir. C'est dans ce sensqu'Allah très haut dit: «Ô femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le coeur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.

33. Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam (Jahiliyah). Accomplissez le Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et vous purifier pleinement» (Coran,33:32-33).

La femme peut se livrer à l'exhibitionnisme malgré le port du voile. Vu ce qui précède, je dis qu'il n'est pas permis à la femme d'apparaître sur l'écran d'une télévision satellitaire, qu'elle le fasse en tant que prédicatrice, ouenseignante ou pour donner des fatwas. Elle doit se contenter de mener des activités générales de prédication destinées aux femmes dans une maison ou une école ou une mosquée ou dans un lieu de prière réservé aux femmes.

Nous profitons de cette occasion pour conseillerceux qui gèrent les chaînes de télévision islamiquesde craindre Allah et de ne pas se laisser tromper par les propos de ceux qui ont recours à des interprétations pour soutenir qu'il y a aucun mal à ce que la femme s'implique dans les activités des chaînes islamiques.

Pire, ils l'encouragent et le fondent sur des arguments douteux. Il suffit que leur attitude réponde à la passion des modernistes qui affectionnent le faux et tout ce qu'y concourt. Voilà pourquoi ils admirent les chaînes de télévision qui accueillent les femmes et considèrent cette présence féminine comme une exigence de la modernité. Ils n'aiment pas les chaînes de télévision qui n'accueillent pas les femmes. Bien au contraire, ils les considèrent comme dépassées et qualifientceux qui les gèrent de rigoristes. Ceux qui adoptent une telle attitude sont concernés en partie par la parole d'Allah Très haut: Mais ceux qui suivent les passions veulent que vous incliniez grandement (vers l'erreur comme ils le font (Coran,4:27).

Nous demandons à Allah de nous guider sur le chemin droit et de nous éviter la voie de ceux qui encourent la colère (divine) et la voie des égarés. Amen.» Extrait de Chabakatou nouer al-islam.

Allah le sait mieux.